



Une cotisation selon la taille de votre entreprise

Votre adhésion à 100% Handinamique (anciennement FEDEEH) est déductible de vos contributions OETH (cf. fiche n°5 AGEFIPH, p.3) ou imputable sur le budget de votre accord d'entreprise si elle permet "l'accueil ou l'embauche de personnes handicapées".



Soit 240€ ° Soit 640€ ° Soit 1 280€ ° Soit 2 400€ ° Soit 4 000€ ° Soit 6 000€ °

° Votre adhésion peut aussi se faire sous forme d'un don déductible à 60% de votre IS dans la limite de 0.5% de votre CA (Loi Aillagon n° 2003-709)

Ce soutien équivaut au financement de

- soit une ½ journée de formation des mentors
- soit 4 Hand in Box pour sensibiliser les étudiants au handicap
- soit une joëlette pour des événements sportifs inclusifs
- soit + de 10 ateliers de coaching recherche d'emploi
- soit 10 bourses d'études
- soit 150 binômes à l'occasion des DuoDay